

# Les Falsifies de Québec

par Richard Gratton (AQEP)

avec la collaboration spéciale  
de Claude Beaulac

*Le récit qui suit est authentique, les auteurs ont préféré garder sous silence les noms des personnes impliquées dans cette affaire afin de ne pas nuire à leur réputation.*

## PARTIE 1 DECOUVERTE D'UNE FRAUDE PHILATELIQUE MAJEURE DANS LA REGION DE QUEBEC

Vers la mi-avril 1986, je reçus un appel téléphonique et l'interlocuteur me demanda si je voulais lui donner mon avis sur un lot de timbres-poste ayant une allure plutôt bizarre.

Ce philatéliste, très connu dans la région de Québec, me proposa de m'envoyer les pièces par courrier privé d'ici quelques jours. Environ une semaine plus tard, je reçus le lot et l'examinais de façon très sommaire et conclus qu'il s'agissait de timbres-poste authentiques mais trafiqués chimiquement.

Je contacte mon interlocuteur de Québec et lui donne mon opinion, ce dernier me demande alors de le rencontrer personnellement pour lui faire part de mes expertises et pour lui remettre le lot.

On se donne donc rendez vous à l'exposition philatélique Quofilex 86, qui a lieu quelques jours plus tard à Montréal.

Sur l'entrefait, je me souviens que mon bon ami Claude Beaulac m'avait déjà dit qu'il avait vu des pièces similaires, il y a de cela quelque temps.

Je lui téléphone et on se donne rendez-vous chez moi le lendemain. Claude confirme effectivement qu'il s'agit de falsifiés et m'apprend qu'il avait vu des pièces très semblables lors de l'exposition philatélique EXUP XV en 1983 à Montréal. Il pourrait donc s'agir d'un faussaire qui pratique son art depuis près de 3 années!

Quelques jours plus tard, je rencontre mon interlocuteur à l'exposition et celui-ci me confirme que ces pièces furent achetées par un philatéliste de la région de Québec qui préfère garder l'anonymat. Le marchand de timbres-poste qui lui avait vendu ces pièces possédait des certificats d'authenticité pour des pièces similaires, dont le fameux "CANADA 7" manquant de la série des feuilles d'ébène aux 4 saisons (Scott #537). Ces certificats avaient été émis par une maison d'expertise canadienne très connue et il me montra des photocopies de ces certificats.

• • •

On ne met pas en doute ici le jugement de la maison d'expertise, en effet il est toujours très important de s'assurer que la pièce photographiée sur le certificat d'authenticité est la même que celle qui nous est offerte et en particulier s'il s'agit d'une photocopie du certificat.

• • •

J'indique alors les tests que j'ai effectué sur ces timbres et lui montre pourquoi ils sont falsifiés, mon interlocuteur comprend rapidement et en arrive aux mêmes conclusions. Il me demande alors de garder le silence sur toute cette affaire ainsi qu'une lettre expliquant mes tests et observations.

**POURQUOI GARDER LE SILENCE?**  
Plusieurs autres collectionneurs pourraient dévenir les malheureuses victimes de ce fraudeur? Il m'explique que son philatéliste doit d'abord se renseigner s'il doit ou non aviser la gendarmerie royale ou la police ou son avocat et qu'il préfère que je me taise jusqu'à ce qu'il ait de plus amples informations et s'il doit intenter des poursuites judiciaires auprès du marchand qui lui a vendu le lot. Il doit aussi ren-

contrer des autorités philatéliques de l'Ontario afin de leur demander leur avis et des conseils.

Je lui donne mon accord . . . cinq mois passent et je reste sans nouvelles.

Vers la fin de septembre, Claude Beaulac m'informe qu'une personne lui a donné rendez vous à Montréal pour lui demander son avis sur un lot de timbres-poste canadiens à l'allure particulière. Il me demande d'être présent, au complexe Desjardins, pour fins d'expertise.

Quelle n'est pas notre surprise lorsque nous apercevons encore le même genre de pièces trafiquées chimiquement, qu'il y a 5 mois!

On essaie d'avoir plus détails sur la provenance de ces pièces, mais notre jeune visiteur, accompagné de son amie, est récalcitrant à nous donner plus d'informations.

Pourquoi?

Après maintes discussions il nous apprend finalement que c'est lui le marchand de la région de Québec qui a acheté le lot original de ces pièces trafiquées.

Il nous affirme qu'il ne connaissait pas trop comment distinguer les pièces authentiques des pièces falsifiées car il ne fait que débuter en affaires et qu'il voulait avoir notre expertise sur ces timbres-poste, ainsi que des conseils sur ce qu'il devrait faire en pareil cas.

Plusieurs pièces similaires, nous dit il, furent vendues dans des ventes sur offres (encans) aux Etats-Unis et dans la reste du Canada par des maisons très réputées et certaines de ces pièces possédaient même des certificats d'authenticité. On sait aussi que plusieurs autres marchands ont acheté des pièces similaires et les ont vendu avec un très bon profit.

On lui suggère d'essayer de récupérer tout ce qu'il a déjà vendu, tout en s'excusant auprès de ses clients et en leur expliquant l'affaire. Il serait aussi bon qu'il essaie de se faire rembourser par la personne qui lui a vendu ces pièces.

On lui demande alors si l'on peut publier l'histoire afin que personne d'autre ne se fasse prendre par cette fraude. Il nous donne son accord et nous demande un délai d'environ deux mois afin de lui donner du temps pour qu'il règle ses comptes avec ses clients et son vendeur.

Il s'agit donc d'un marchand honnête qui a payé pour apprendre et qui a assez d'humilité pour nous laisser écrire son histoire et ainsi avertir les autres acheteurs potentiels de ce

genre de pièces. D'ailleurs sa collaboration lors de la prise de photos illustrées dans la partie 2 témoigne de sa bonne foi.

## PARTIE 2 LES PIECES QUI FURENT FALSIFIEES

Nous reproduisons dans cette deuxième partie, quelques pièces types qui furent trafiquées, car il n'y aurait pas assez d'espace dans ce journal pour les illustrer toutes. On pourrait être porté à croire que tous les timbres-poste canadiens imprimés par le procédé de la lithographie, furent falsifiés. Il s'agit dans tous les cas de l'enlèvement total ou partiel de la lithographie (offset).

Nous avons classé les pièces en 4 grandes catégories:

### I Enlèvement total de la lithographie

- sur des timbres-poste imprimés par lithographie seulement
- sur des timbres-poste imprimés par lithographie et par gravure

### II Enlèvement partiel de la lithographie

- sur des timbres-poste imprimés par lithographie seulement
- sur des timbres-poste imprimés par lithographie et par gravure

**Ia Enlèvement total de la lithographie (offset) sur des timbres-poste uniquement imprimés par le procédé de la lithographie. L'enlèvement total de la lithographie peut être que sur une partie du timbre.**



Canada 1 cent Appelant (1982)

*Forces armées (1984)**Feuille d'érable (1971)**Marconi (1974)**Noel 1974*

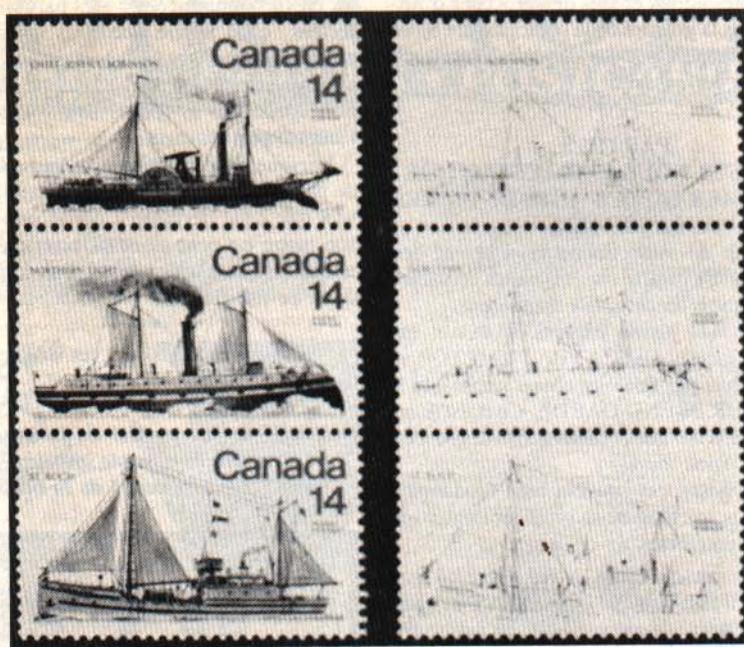


Feuillet Canada 1982



Feuillet 1984: On croit que dans ces deux derniers exemples, que le faussaire voulait reproduire le cas où un morceau de feuille se plie accidentellement lors de l'impression et qu'une partie du timbre n'est pas touché par l'encre d'impression, ce qui crée un défaut d'impression très recherché par certains collectionneurs.

**Ib** Enièrement total de la lithographie sur des timbres-poste imprimés par lithographie (offset) et par la gravure. Ce type est celui qui est le plus spectaculaire.



Bateaux 14 cents (1978)



Benjamin Franklin (1976)



Scènes de la rue (1982)

Donc seuls les timbres-poste imprimés par le procédé de la lithographie furent victimes du fraudeur, les autres encres des procédés d'impression tels la gravure ou la photogravure n'ont pas été affectées par les produits chimiques utilisés par le faussaire.

### PARTIE 3 LES TESTS NOUS PERMETTANT DE CONFIRMER QU'IL S'AGIT DE PIECES FALSIFIEES

Beaucoup de collectionneurs achètent des pièces à l'allure bizarre sans connaître véritablement la nature de ce qu'ils acquièrent.

Il existe une vieille expression et qui est d'origine latine qui dit CAVEAT EMPTOR et qui se traduit par quelque chose semblable à ACHETEUR PREND GARDE. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que certains acheteurs se font jouer de vilains tours!

Des connaissances souvent bien fondamentales nous permettent de se protéger contre les fraudes philatéliques de ce genre.

Dans le cas qui nous a été présenté aujourd'hui, il faut dire que l'on ne rencontre pas souvent ce genre de pièces et que les acheteurs sont normalement très impulsifs à se les approprier car elles pourraient être uniques et donc très rares.

Il est aussi vrai que très peu d'informations sont disponibles sur ce type de falsification. C'est pourquoi nous avons décidé de donner quelques trucs rudimentaires à la fin de cet article afin que le lecteur puisse tester lui-même les pièces qui pourraient lui être offertes ou qui se trouvent déjà dans sa collection.

Les seuls outils nécessaires sont une bonne loupe (grossissement de 7 à 10 x) munie d'une source lumineuse et deuxièmement une lampe à rayons ultra violet (ondes longues).

On devrait aussi avoir des notions de base sur le papier, les couleurs, les procédés d'impression et la fabrication des timbres-poste.

De nos jours, la feuille de papier (couchée ou non) qui servira à l'impression de nos timbres poste, arrive chez l'imprimeur pré gommée. Celui-ci imprime habituellement d'abord à l'aide de la lithographie et puis ensuite par gravure lorsque requis.

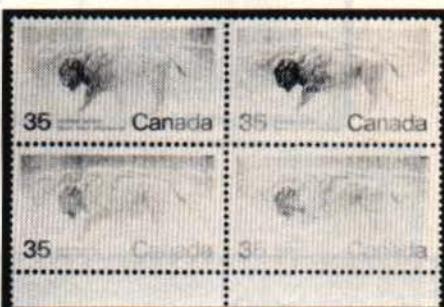
On applique les bandes luminescentes usuellement après la lithographie puis on perfore la feuille de papier puis on la coupe en feuillets.

Lorsque l'on examine les pièces du lot dont on vous a parlé aujourd'hui, on s'aperçoit que les bandes luminescentes sont partiellement affectées, c'est à dire que sous la lumière UV celles-ci sont moins intenses et quelques fois presque manquantes. Il s'agit donc de falsification après que le feuille soit sortie de chez l'imprimeur.

Lorsque l'on examine à la loupe la surface de papier couché des timbres-poste et que l'on voit que cette dernière a perdu une partie de son lustre on peut alors affirmer qu'il y a eu une altération d'ordre mécanique et qu'il s'agit donc de falsification.

• • •  
Vos commentaires sur cet article sont les bienvenus. □

#### *Iia Enlèvement partiel de la lithographie sur les timbres-poste imprimés uniquement par le procédé de la lithographie.*



Bison (1981)

#### *Iib Enlèvement partiel de la lithographie sur des timbres poste qui furent imprimés par lithographie et gravure.*



Série courante \$1.00 (1984)